

**Décision n° P 2021 - 41 en date du 14 AVR. 2021  
portant délégation de signature du président du directoire en matière  
d'acquisitions foncières**

**Le président du directoire de la Société du Grand Paris,**

**Vu** la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

**Vu** le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

**Vu** le décret du 17 mars 2021 portant nomination de Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de la Société du Grand Paris,

**Vu** la décision n° D 2020-25 en date du 27 novembre 2020 portant sur l'organisation de la Société du Grand Paris,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Frédéric VIGNOLLET, Responsable des acquisitions foncières au sein de l'Unité Maîtrise Foncière, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- L'acte de vente portant sur une parcelle en cours de division qui sera extraite de la parcelle BL 367 situé au 77 rue des chantiers à Versailles (78 000) pour un prix de 5 510 000€ auquel il conviendra d'ajouter 180 000€ TTC de frais de commercialisation ;
- Et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

**Article 2**

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le **14 AVR. 2021**

Le président du directoire

  
Jean-François MONTEILS